

RSE Ain'Fo

Fournisseur d'énergie dans l'Ain
La Lettre d'Information de RSE N° 19 / Hiver 2023

Qui du contrat ou du fournisseur est-il le plus important ?

Compte tenu de la conjoncture énergétique très évolutive, chaotique et particulièrement incertaine, beaucoup de consommateurs se posent une question récurrente : dans ce contexte de crises successives, vaut-il mieux maintenir son contrat de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés ou est-il préférable de souscrire un nouveau contrat de fourniture d'électricité en offre de marché ?

En effet, ces deux solutions présentent des avantages et des inconvénients qui peuvent sembler opposés, et les motivations de leurs souscripteurs ne sont pas toujours convergentes :

- les tarifs réglementés de vente d'électricité sont fixés par l'Etat et bénéficient ainsi d'une régulation. De plus, les fournisseurs qui les délivrent ne peuvent pas rompre unilatéralement les contrats de leurs clients, car ils s'inscrivent dans une mission de service public. Ces caractéristiques leur confèrent une bonne sécurité, la garantie d'une stabilité et d'une continuité du service.
- les offres de marché pour la fourniture d'électricité peuvent parfois être moins chères que les tarifs réglementés, c'est d'ailleurs à l'origine pour cela qu'elles ont été créées. La seule et unique motivation qui conduit à les choisir est l'espoir de réaliser des économies. Toutefois, le consommateur est alors confronté à la complexité des contrats et il s'engage souvent sur un prix pour une période limitée de quelques mois, mais dont les évolutions futures sont imprévisibles car elles peuvent être déterminées et imposées unilatéralement par le fournisseur. Par ailleurs, le fournisseur étant souvent placé en dehors de toute mission de service public et guidé par ses propres intérêts économiques, il peut décider unilatéralement de résilier le contrat et d'interrompre la fourniture, comme nous l'avons vu depuis la crise de 2022 où plusieurs fournisseurs ont abandonné leurs clients pour préserver leurs marges.

Conscient de ce dilemme, RSE a mis en place depuis plusieurs années une offre de marché, dénommée **Idée'Ain Elec**, qui apporte à ses clients une **économie constante d'environ 6 %** par rapports aux tarifs réglementés, tout en s'inscrivant dans les missions de service public qui caractérisent une structure publique qui appartient aux collectivités territoriales. Les services et les garanties apportées par RSE à ce type de contrat sont par conséquent exactement les mêmes que pour les tarifs réglementés. La seule différence est le prix qui est plus bas et particulièrement compétitif.

On peut ainsi résumer la réponse à la question posée : ce n'est pas tant le choix du type de contrat qui est le plus important, mais le choix du fournisseur.

Dit autrement, il est préférable de rester aux tarifs réglementés plutôt que de s'engager avec un fournisseur peu fiable. Mais si on choisit le fournisseur local RSE, il est préférable de choisir son offre **Idée'Ain Elec** pour faire des économies tout en conservant un service et des garanties de haut niveau.

Le Directeur,
Jean-Marc GEORGE

Ils travaillent à RSE



Cécile Jumeau : Arrivée en 2015, j'ai commencé à l'accueil où je renseignais les particuliers et les petites entreprises. Depuis juillet 2022, j'ai évolué vers un poste de technico-commerciale : je renseigne, désormais les entreprises qui ont une puissance supérieure à 36 kVA. Ces contrats étaient anciennement appelés tarifs jaunes ou verts. Dans le cadre des offres proposées par notre filiale Alterna, je mets en place des solutions pour optimiser la facture. Il convient en effet de préserver nos clients des hausses excessives liées aux aléas des marchés de l'énergie, qui sont à ce jour encore très incertains. Je suis présente sur notre territoire historique mais également sur les départements de l'Ain, de la Saône et Loire et du Rhône.



David Chaléard : Arrivé en 2002 en tant que releveur monteur je suis devenu chef de chantier quelques années plus tard. Ce métier m'a permis d'évoluer vers un poste de responsable de la cartographie pour l'éclairage public et référent fibre optique. Depuis cinq ans, j'ai intégré le collège maîtrise en devenant chargé d'exploitation assurant la conduite et l'exploitation des réseaux haute, basse tension et éclairage public, ainsi que l'accès aux ouvrages de RSE. En tant que responsable travaux je pilote les enfouissements des réseaux électriques et j'assure la maîtrise d'œuvre des travaux de l'éclairage public de 50 communes de l'Ain.

L'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas :

Mieux consommer l'électricité n'est pas seulement utile lorsque le réseau électrique est tendu ; mieux consommer l'électricité s'inscrit avant tout dans un contexte de sobriété énergétique et de sauvegarde de l'environnement. Les écogestes doivent faire partie de notre quotidien : au bureau et au domicile. Quelques éco-gestes ci-dessous, et d'autres sont à découvrir sur l'application EcoWatt ou sur le site internet : <https://www.monecowatt.fr/ecogestes/>

Réduire l'utilisation de l'eau chaude



Baisser la température du chauffage à 19°C



Régler la température de production d'eau chaude (au minimum à 55°C)



Ce que vous apporte votre compteur « nouvelle génération » :

Ces compteurs communicants sont capables de relever à distance des données de consommation plus fines que les compteurs traditionnels (données de consommation quotidiennes ou à la demi-heure). Il s'agit des données de consommation globales du foyer, sans le détail des consommations de chaque appareil (tv, four, appareils électroménagers, etc...).

Cette technologie permet :

- une relève du compteur à distance, sans l'intervention d'un technicien ;
- une facturation basée sur les consommations réelles et non plus sur des estimations ;
- le suivi et la comparaison de vos consommations, notamment via votre espace client sur www.rse01.com

Par défaut, le compteur enregistre votre consommation journalière. Pour une meilleure maîtrise de l'énergie, si vous le souhaitez, votre consommation pourra être relevée toutes les 30 minutes (avec votre consentement) pour suivre encore plus précisément votre consommation électrique dans notre outil « accéder aux données de mon compteur communicant », accessible depuis votre espace client.

